
DOSSIER DE CANDIDATURE

(Délibération 21/089 AC de l'Assemblée de Corse du 30 avril 2021)



Dossier de demande d'aide Mesure 29

Aide aux dépenses de rentrée pour les élèves et étudiants en formations sanitaires et sociales non boursiers inscrits dans un cursus post bac ou infra bac en Corse

Cette mesure est destinée :

Aux étudiants non boursiers inscrits en formation initiale (hors apprentissage et formation professionnelle continue) du domaine sanitaire et social en Corse.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE

Peuvent bénéficier, de cette aide les étudiants remplissant les conditions ci-dessous :

- Etre âgé de moins de 28 ans au 31 décembre de l'année en cours,
- Etre domicilié fiscalement en Corse au cours des 3 années civiles précédant le dépôt de dossier,
- Ne pas être boursier,
- Etre inscrit dans un institut de formation sanitaire et sociale agréé par la Collectivité de Corse, en formation initiale et dispensée en Corse,
- Ne pas être inscrit dans une formation en apprentissage, en alternance, ou de professionnalisation,
- Ne pas exercer une activité salariée,
- Ne pas être redoublant,
- L'aide n'est pas rétroactive.
- Ces critères sont cumulatifs.

⚠ N'oubliez pas de signer la page 6 de votre dossier.

Montant de l'aide : de 300€ à 500€, par étudiant et élève, une seule fois dans l'année, renouvelable tous les ans

L'aide sera calculée selon le quotient familial
Si QF de : 0 à 25 000€, 500€,
de 25 001€ à 35 000€, 400€,
plus de 35 000€, 300€.

Tout dossier ne répondant pas aux conditions d'attribution mentionnées ci-dessus sera automatiquement rejeté



Les aides de la Collectivité de Corse, sont attribuées sur critères sociaux.

Dispositions particulières

1) Parents de l'étudiant séparés (divorce, séparation de corps, dissolution du Pacs, séparation de fait). En cas de séparation, les revenus pris en compte sont ceux du parent ayant à charge le candidat, sous réserve qu'une décision de justice ou un acte sous signature privé contresigné par avocats et déposé chez un notaire prévoient pour l'autre parent l'obligation du versement d'une pension alimentaire.

En l'absence d'une décision de justice ou d'un acte sous signature privé contresigné par avocats et déposé chez un notaire prévoyant le versement d'une pension alimentaire, les ressources des deux parents sont prises en compte.

En l'absence d'une telle décision ou d'un tel acte et dans le cas du versement volontaire d'une pension alimentaire, les revenus des deux parents sont pris en compte en veillant à ne pas comptabiliser deux fois la pension alimentaire.

Lorsqu'une décision de justice ou un acte sous signature privé contresigné par avocats et déposé chez un notaire prévoit la résidence alternée de l'étudiant chez ses deux parents au moment de sa minorité, les revenus des deux parents sont pris en compte.

2) Parent isolé

Si sur la déclaration fiscale du parent de l'étudiant figure la lettre « T » correspondant à la situation de parent isolé (définie à l'article L. 262-9 du code de l'action sociale et des familles), les revenus du seul parent concerné sont pris en compte. Il en est de même si le parent qui a la charge de l'étudiant peut justifier du versement de l'allocation parent isolé ou du revenu de solidarité active au titre de la situation de parent isolé.

3) Pacte civil de solidarité

Lorsque le pacte civil de solidarité concerne les deux parents de l'étudiant, les revenus des deux parents sont pris en compte. Si l'un des deux membres du couple n'est pas le parent de l'étudiant, les dispositions du point 2 ci-dessus s'appliquent.

4) Union libre (concubinage)

Lorsque le concubinage ou l'union libre concerne les deux parents de l'étudiant, les revenus des deux parents sont pris en compte. Si l'un des deux membres du couple n'est pas le parent de l'étudiant, les dispositions du point 2 ci-dessus s'appliquent.

5) Étudiant de nationalité étrangère

Cet étudiant doit joindre à son dossier de candidature une attestation sur l'honneur du ou des parents, du tuteur légal ou du délégataire de l'autorité parentale l'ayant à charge indiquant si des revenus sont perçus à l'étranger et, dans l'affirmative, leur montant en euros. Dans ce cas, ces revenus seront ajoutés au "revenu brut global" figurant sur l'avis fiscal établi en France.

DOSSIER de demande d'aide Mesure 29

Aide aux dépenses de rentrée pour les élèves et étudiants en formations sanitaires et sociales non boursiers inscrits dans un cursus post bac ou infra bac en Corse

...✎ **VOUS (écrire très lisiblement)**

M Mme Mlle

NOM **pas de Nom d'usage**

PRENOM (s) **dans l'ordre de l'Etat-Civil** :

Adresse :

.....

Date et Lieu de naissance :

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Mail:.....

Formation suivie :

Lieu de la formation : Année d'études : 20.... / 20....

Etes-vous boursier ? OUI NON

Etes-vous rattaché.e fiscalement à vos parents votre père votre mère ou êtes-vous fiscalement indépendant.e

Cadre réservé à la Collectivité de Corse :

Dossier reçu le :Complet : Oui Non

Dossier non complet retourné le :

Dossier n°:

DECLARATION SUR L'HONNEUR DE "RATTACHEMENT D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS".



Les enfants de plus de 18 ans deviennent fiscalement indépendants, cela signifie qu'ils doivent faire leur propre déclaration de revenus, **ou avoir été mentionné en rattachement sur la déclaration de revenus des parents, dans le cadre D, intitulé "Rattachement d'enfants majeurs ou mariés"**.

Je soussigné(e),
certifie que mon fils / ma fille,
Etudiant(e) à, est
bien comptabilisé(e) comme personne à charge sur l'avis d'imposition 2023, portant sur les
revenus de 2022, présenté par mes soins au titre de la demande mesure 29, «Aides aux
dépenses de rentrée pour les étudiants non boursiers du supérieur inscrit dans un cursus
post bac en Corse »

Je certifie l'exactitude de l'ensemble des informations et documents transmis au
titre de la présente demande.

Je déclare avoir été prévenu(e) que toute déclaration fausse ou inexacte de ma part
entraînerait l'annulation la présente demande.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

A

Le

Nom, prénom, signature des parents :



POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER

Les documents demandés ci-après sont tous obligatoires pour l'étude de votre dossier. Vous devez impérativement cocher les cases correspondantes aux pièces jointes à votre dossier de demande d'aide.

- Ce dossier de demande d'aide dûment complété et signé p.6.
- La déclaration page 4 sur l'honneur dûment complétée et signée par vos parents.
- Le certificat de scolarité de **l'année en cours** et de **l'année précédente** (**la carte d'étudiant (e) n'est pas acceptée**).
- Un exemplaire original du Relevé d'identité bancaire **à votre nom et adresse**.
- Photocopie **très lisible recto/verso** de votre carte d'identité ou de passeport en cours de validité, ou Photocopie **très lisible recto/verso** de votre carte de séjour en cours de validité ou photocopie **très lisible recto/verso** de votre carte de résident.
- Photocopie **intégrale et très lisible** du Livret de famille (**y compris la page vierge suivant la naissance du dernier enfant**), **Pour les étudiants de nationalité étrangère le livret de famille doit être traduit en Français**.
- Photocopie **complète très lisible**, **des 3 derniers avis d'imposition ou de non-imposition** (année 2021, 2022 et 2023) de vos parents et/ou les vôtres, en cas d'imposition séparée.
- Pour les étudiants et élèves dont les parents sont séparés ou divorcés, une copie de l'extrait de jugement de divorce déterminant la charge à l'un des parents, (Cf, Dispositions particulières page 2).

Pour les élèves et étudiants de nationalité étrangère :

- fournir une attestation sur l'honneur des parents indiquant s'ils perçoivent ou non des revenus à l'étranger et le cas échéant, leur montant.

Outre ces pièces obligatoires, la Collectivité de Corse, peut vous demander tout document nécessaire à l'instruction de votre dossier.

ATTENTION :

Tout dossier incomplet, tout dossier hors délais, tout dossier, dont les copies sont illisibles et de mauvaises qualités, ou prises en photo à partir de smartphone, ne sera pas instruit et sera automatiquement refusé.

A signer par l'étudiant(e) ou l'élève Indiquer Nom et Prénom

Je, soussigné(e).....,

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements et des pièces transmises à la Collectivité de Corse, avoir pris connaissance des conditions d'attribution et des modalités de paiement de l'aide demandée.

Je reconnais avoir été informé(e) que tout dossier incomplet, ou comportant des pièces illisibles, ou prises à partir de Smartphone, ne sera pas instruit et sera refusé par le service des formations sanitaires et sociales.

Je certifie que je ne suis pas salarié.

Je m'engage à être ambassadeur de la Collectivité de Corse durant l'année de ma formation et l'année suivante.

J'accepte que mes coordonnées soient utilisées pour recevoir des informations de la Collectivité au-delà des communications liées à mes dossiers d'aides individuelles.

Je reconnais avoir été informé(e) que tout manquement à l'une des obligations visées dans ce dossier, ou toute communication de renseignements volontairement inexacts, entraînera l'obligation de remboursement de l'aide.

Fait à :

Le :

Signature



**Votre dossier doit être renvoyé
avant le 15 avril 2024, pour les rentrées de
septembre 2023, et le 17 juin 2024 pour les rentrées
de janvier 2023,**

(Le cachet de la poste faisant foi).

L'adresse suivante :

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse
COLLECTIVITE de CORSE
Direction de la formation tout au long de la vie
Service des formations sanitaires et sociales
22 cours GRANDVAL – BP 215
20187 AJACCIU Cedex 1

!/Mentions légales : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la gestion des aides. Les destinataires des données sont les agents du service des formations sanitaires et sociales : (Direction de la Formation Tout au Long de la Vie.). Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous pouvez bénéficier d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au service des formations sanitaires et sociales de la

DFTLV :

Collectivité de Corse

Direction de la Formation Tout au Long de la Vie

22 cours Grandval – BP 215

20187 AJACCIO CEDEX 1